



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2021-016

PUBLIÉ LE 13 MARS 2021

# Sommaire

## **DDTM du Gard**

30-2021-03-11-010 - Décision n° 2021-AH-AG01 portant subdélégation de signature en matière d'administration général (12 pages) Page 3

30-2021-03-11-009 - Décision n° 2021-AH-OS/01 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur (4 pages) Page 16

## **Prefecture du Gard**

30-2021-03-12-001 - AP PORTANT ETAT DEFINITIF DES CANDIDATURES DU 1ER TOUR POUR L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE DE THEZIERS (2 pages) Page 21

30-2021-03-12-002 - AP PORTANT ETAT DEFINITIF DES CANDIDATURES DU 1ER TOUR POUR L'ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE DE VALLABREGUES DU 28 MARS 2021 (2 pages) Page 24

DDTM du Gard

30-2021-03-11-010

Décision n° 2021-AH-AG01 portant subdélégation de  
signature en matière d'administration général

*Décision n° 2021-AH-AG01 portant subdélégation de signature en matière d'administration  
général*



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**Secrétariat général**

Affaire suivie par : Patrick Alimi

Tél. : 04 66 62 65 65

patrick.alimi@gard.gouv.fr

**DÉCISION N°2021-AH-AG01**

portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

**Le directeur départemental des territoires et de la mer,**

**VU** l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2015 nommant M. André HORTH, directeur départemental à la direction départementale des territoires et de la mer à compter du 1er juillet 2015 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°30-2021-03-08-040 du 8 mars 2021 donnant délégation à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Subdélégation de signature est donnée à :

**Patrick ALIMY**, attaché d'administration hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer pour signer l'ensemble des actes administratifs visés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le cadre de ses attributions et compétences.

**ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé, aux chefs de services suivants, ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer leur intérim :

<b>I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégué visé à l'article 1, délégation de signature est donnée à : <b>Muriel CHAUVEL</b> , Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, pour les décisions suivantes :	
I-1-1	Décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps</li> <li>• octroi des autorisations d'absence, y compris celles relatives à l'exercice du droit syndical</li> </ul>
I-1-2	Autorisation et gestion des déplacements temporaires des agents : <ul style="list-style-type: none"> <li>• autorisation de conduire un véhicule de l'administration</li> <li>• autorisation aux agents de se servir de leur véhicule personnel pour les besoins du service</li> <li>• signature de l'ordre de mission</li> <li>• signature des frais de déplacements</li> </ul>
I-3-1-1	Accidents de service et maladies professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision prononçant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle</li> <li>• Établissement des droits des victimes d'accidents du service et leurs ayants droits</li> <li>• Liquidation des droits des fonctionnaires victimes d'accidents du travail ou d'une maladie professionnelle</li> <li>• Prise en charge d'accord de l'administration et reconnaissance de l'imputabilité par l'État</li> </ul>
I-3-1-6	Réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• au terme d'un congé de longue durée ou de grave maladie</li> <li>• après un temps partiel thérapeutique suivant un congé de longue durée</li> <li>• au terme d'un congé de longue maladie</li> </ul>

Délégation de signature est donnée aux chefs de services et chefs d'unités désignés ci-après :	
<b>Laure AERTS, Betty ALAZARD, Mohamed AMRI, Cyrille ANGRAND, Catherine BERGOGNE, Agnès BERNABEU, Annie BOIX, Morad BOUKRA, Eric BOULZE, Corinne BOUNIOL, Vincent BRAQUET, Nathalie BROUSSE, Rémi CAPPANNELLI, Gérard CHEVALIER, Christophe CHANTEPY, Muriel CHAUVEL, Florence CLAUZON, Siegfried CLOUSEAU, Marion COLSON, Charlotte COURBIS, Vincent COURTRAY, Aurore DRUELLES, Patrick FAIRON, Hervé FAVIER, Véronique GALHAC, Jérôme GAUTHIER, Bruno GOURMAUD, Didier HARENG, Hélène JACQUET-FONTAINE, Stéphane MARTY, Sylvain MERELLE, Lucie MILLON, Yves NEGRE, Thierry PALLIER, Catherine PEYRE, Géraldine PIERRE, Valérie RAUX, Stéphane RAVET, Jean-Michel RIEUTORD, Jean-François ROUSSEL, Yann SISTACH, Dominique TRITZ, Odile TUROUNET, Agnès VIDAL.</b>	
I-1-1	Gestion des congés annuels, réduction du temps de travail (RTT) et récupération
I-6-1	Copie des originaux
Délégation de signature est donnée à : <b>Cyrille ANGRAND</b> , Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, <b>Vincent COURTRAY</b> , Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, <b>Jérôme GAUTHIER</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Charlotte COURBIS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Nathalie BROUSSE</b> , Administratrice civile,	
I-7-1-1	Signature des observations écrites aux Parquets concernant les infractions définies et réprimées par le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code de l'environnement, le code forestier.
Délégation de signature est donnée à :	

**Nathalie BROUSSE**, Administratrice civile,

I-7-2-1 Signature des mémoires en défense lorsque le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel octroi un délai de production inférieur ou égal à 15 jours.

Délégation de signature est donnée à :

**Nathalie BROUSSE**, Administratrice civile,

**Catherine PEYRE**, attachée d'administration de l'équipement,

En cas d'absence du chef de service, pour les décisions du domaine I-7-2-2

I-7-2-2 Validation des demandes afférentes à la gestion des délais d'instance (demande de prolongation du délai imparti pour répondre, demande de réouverture d'instance)

## II – AMÉNAGEMENT FONCIER ET URBANISME

Délégation de signature est donnée pour l'ensemble des décisions du domaine II à :

**Bruno GOURMAUD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État

Délégation de signature est donnée à :

En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service,

**Valérie RAUX**, Technicien supérieur en chef développement durable.

pour les actes et décisions :

II-1-3 Avis conforme du Préfet recueilli par le maire compétent lorsque le projet est situé :

- sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale, un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu, sauf en cas de désaccord entre le maire et le DDTM;
- dans un périmètre où des mesures de sauvegarde prévues par l'article L.111-7 peuvent être appliquées, lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune

Délégation de signature est donnée à :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service,

**Jean-Michel RIEUTORD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État

**Valérie RAUX**, Technicien supérieur en chef développement durable.

pour les actes et décisions :

II-1-4 Avis conforme du Préfet recueilli par le maire sur les demandes de permis ou les déclarations préalables postérieures à la caducité, l'annulation, l'abrogation ou à la constatation d'illégalité de la carte communale, du PLU ou du document d'urbanisme en tenant lieu.

Délégation de signature est donnée à :

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service,

**Valérie RAUX**, Technicien supérieur en chef développement durable.

pour les actes et décisions :

II-4-1 Certificats d'urbanisme (compétence État) :

- Décision et prorogation du certificat d'urbanisme à l'exception du cas où il y a désaccord entre le maire et le DDTM

II-4-2 Permis de construire – Permis d'aménager – Permis de démolir – Déclarations préalables (compétence État) :

- Lettre de majoration, de prolongation ou de suspension du délai d'instruction
- Lettre indiquant que le silence éventuel du préfet au terme du délai d'instruction vaudra refus tacite du permis
- Lettre de demande de pièces complémentaires et lettre de relance

Lettre indiquant qu'à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes la demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet ou d'opposition

- Lettre indiquant le délai d'instruction de 2 mois prévu à l'article R.423-32

II-4-4 Avis du préfet après consultation du directeur de l'établissement public du parc national

	lorsque le projet est situé dans les espaces urbanisés du cœur du parc délimités par le décret de création, sauf en cas de désaccord avec le maire
II-4-5 a)	Toute décision sur déclarations préalables (compétence État) à l'exclusion des cas où il y a désaccord entre le maire et le DDTM
II-4-5 b)	Toute décision sur permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir ou déclaration préalable (compétence État), à l'exception des cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• travaux, constructions et installations réalisés pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales ;</li> <li>• pour les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie (lorsque l'énergie est totalement ou principalement revendue) hormis sur les déclarations préalables</li> <li>• pour les installations nucléaires de base ;</li> <li>• pour les travaux qui sont soumis à autorisation du ministre de la défense ou du ministre chargé des sites ou en cas d'évocation du dossier par le ministre chargé de la protection de la nature ou le Ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés</li> <li>• désaccord entre le maire et le DDTM</li> </ul>
II-4-6	Accord ou opposition du préfet pour les autorisations de construire situées dans un plan de surfaces submersibles
II-4-7	Certificat de décision de non opposition à une déclaration préalable ou de permis tacite
II-4-8	Achèvement des travaux
II-4-8-a)	Lettre informant le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable d'une visite de récolement
II-4-8-b)	Décision de contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable
II-4-8-c)	Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité
II-4-8-d)	Attestation certifiant que la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration préalable n'a pas été contestée, y compris dans le cas prévu au second alinéa de l'article R.462-10
Délégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service à : <b>Nathalie MARINOSA</b> , Secrétaire administratif et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle <b>Florence CHABAL</b> , Technicien supérieur en chef développement durable pour les décisions :	
II-4-2	Permis de construire – Permis d'aménager – Permis de démolir – Déclarations préalables (compétence État) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre de majoration, de prolongation ou de suspension du délai d'instruction</li> <li>• Lettre indiquant que le silence éventuel du préfet au terme du délai d'instruction vaudra refus tacite du permis</li> <li>• Lettre de demande de pièces complémentaires et lettre de relance</li> <li>• Lettre indiquant qu'à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes la demande a fait l'objet d'une décision tacite de rejet ou d'opposition</li> <li>• Lettre indiquant le délai d'instruction de 2 mois prévu à l'article R.423-32</li> </ul>
Délégation de signature est donnée à : <b>Valérie RAUX</b> , Technicien supérieur en chef développement durable pour les décisions	
II-4-7	Certificat de décision de non opposition à une déclaration préalable ou de permis tacite
II-4-8-a)	Lettre informant le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable d'une visite de récolement
II-4-8-b)	Décision de contestation de la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable
II-4-8-c)	Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité
Délégation de signature est donnée à : <b>Bruno GOURMAUD</b> , Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État	

**Valérie RAUX**, Technicien supérieur en chef développement durable

pour les actes et décisions :

II-4-3	Dans le cas des projets portant sur des ouvrages de production d'électricité à partir d'une source renouvelable, tout acte nécessaire à l'organisation et la conduite des enquêtes publiques ou de la participation du public par voie électronique, lorsque ces dernières sont requises en application des articles L 123-1; L 123-19 et R 123-1 du code de l'environnement
--------	--

Délégation de signature est donnée à :

**Bruno GOURMAUD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,  
**Jean-Michel RIEUTORD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,  
**Valérie RAUX**, Technicienne supérieure en chef développement durable,  
**Laure AERTS**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  
**Betty ALAZARD**, Attaché d'administration,  
**Rémi CAPPANELLI**, Ingénieur des travaux publics de l'État,  
**Lucie MILLON**, Ingénieure des travaux publics de l'État,  
**Vincent BRAQUET**, Architecte Urbaniste en chef de l'État,  
**Annie BOIX**, Attaché principale d'administration de l'Équipement,  
**Véronique GALHAC**, attaché d'administration,  
**Stéphane MARTY**, Ingénieur des travaux publics de l'État,  
**Jean-François ROUSSEL** Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,  
**Yann SISTACH**, Attaché principal d'administration de l'État,  
pour les décisions :

II -5-1	Décision de renoncer à l'exercice du droit de préemption, dans les deux mois à compter de la réception de la déclaration d'intention d'aliéner, dans les communes en carence.
II -5-2	Demande de visiter le bien faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, dans les communes en carence
II -5-3	Signature du constat contradictoire établi le jour de la visite d'un bien faisant l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, dans les communes en carence
II -5-4	Demande unique de communication permettant d'apprécier la consistance et l'état de l'immeuble ainsi que, le cas échéant, la situation de la SCI

Délégation de signature est donnée à :

**Vincent BRAQUET**, Architecte Urbaniste en chef de l'État  
**Annie BOIX**, Attaché principale d'administration de l'Équipement  
**Florence CLAUZON**, Ingénieur des travaux publics de l'État

II-6	Signature de toute correspondance liée à l'instruction des dossiers de demande d'avis ou d'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et de tout document, à l'exception des avis et décisions de la commission, ainsi que des recours formés devant la commission nationale d'aménagement commercial, lié à la tenue du secrétariat de ladite commission et, notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>• rejet des demandes transmises hors délai par le maire de la commune d'implantation ou le président de l'EPCI d'implantation ;</li><li>• accusé réception des demandes, les déclarant complètes ou incomplètes et précisant le cas échéant la liste des pièces à fournir ;</li><li>• transmission, aux membres de la commission, des dossiers de demande et de l'avis des services de l'Etat ;</li><li>• convocations ;</li><li>• contre-seing, en tant que secrétaire de la CDAC, du procès-verbal de la réunion de la commission, aux cotés de la signature du président de la commission ;</li><li>• notification des avis et décisions de la commission ;</li><li>• demande d'insertion, aux frais du pétitionnaire, des avis et décisions de la commission dans les journaux d'annonce légale</li><li>• désignation des membres de la commission,</li><li>• demande d'études spécifiques d'organisation du tissu économique, commercial et artisanal ou de consommation des terres agricoles conformément à l'article L751-2-V du code du commerce</li></ul>
------	--

Délégation de signature est donnée à : <b>Vincent BRAQUET</b> , Architecte Urbaniste en chef de l'État <b>Annie BOIX</b> , Attaché principale d'administration de l'Équipement <b>Florence CLAUZON</b> , Ingénieur des travaux publics de l'État <b>Laure AERTS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Bruno GOURMAUD</b> , Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,	
II-6-1	Signature de l'ensemble des rapports d'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale telles que prévues par le code de commerce et dont les dossiers doivent être rapportés devant la commission départementale d'aménagement commercial du Gard à

### III – GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME ET PORTUAIRE

Délégation de signature est donnée à :  
**Vincent BRAQUET**, Architecte Urbaniste en chef de l'État et en cas d'absence ou d'empêchement à  
**Stéphane MARTY**, Ingénieur des travaux publics de l'État.  
pour l'ensemble des décisions du domaine III.

### IV – GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Délégation de signature est donnée à :  
**Vincent COURTRAY**, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État à l'exception du domaine IV-3  
**Charlotte COURBIS**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à l'exception du domaine IV-3  
**Jérôme GAUTHIER**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, à l'exception du domaine IV-3  
**Sylvain MERELLE**, Ingénieur des travaux publics de l'État à l'exception du domaine IV-3,  
pour l'ensemble des décisions du domaine IV

Délégation de signature est donnée à :  
**Vincent BRAQUET**, Architecte Urbaniste en chef de l'État,  
**Annie BOIX** Attaché principale d'administration de l'Équipement,  
**Stéphane MARTY**, Ingénieur des travaux publics de l'État,  
**Laure AERTS**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  
**Bruno GOURMAUD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,  
**Hélène JACQUET-FONTAINE**, Attachée d'administration,  
pour la décision :

IV-1-3	Instruction des demandes de déclaration au titre du code de l'environnement uniquement pour les installations, ouvrages, travaux et aménagements des rubriques 2.1.5.0, 3.2.2.0 et 3.2.3.0 de la nomenclature article R214-1 du code de l'environnement et tous les actes de procédures et décisions, dont les arrêtés de prescriptions complémentaires et arrêtés de prescriptions spécifiques.
--------	--

Délégation de signature est donnée à :  
**Gérard CHEVALIER**, Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement  
**Catherine BERGOGNE**, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement  
pour l'ensemble des actes relevant du domaine IV-1-4 :

IV-1-4	Arrêté fixant la liste des communes incluses dans une « zone de répartition des eaux » Arrêté délimitant les « zones soumises à contrainte Environnementale ZSCE » (zones humides – zones d'érosion – aires d'alimentation de captage d'eau potable prioritaires), ainsi que le programme d'action. Arrêté rendant obligatoire le programme d'action dans une ZSCE Arrêté fixant des servitudes d'utilité publique pour la création, la préservation ou la restauration de certaines zones
--------	---

Délégation de signature est donnée à :  
**Siegfried CLOUSEAU**, Ingénieur des travaux publics de l'État,

IV-1-7	Décisions concernant l'agrément des sociétés pour la réalisation des vidanges des installations
--------	---

	d'assainissement non-collectifs et leur transport jusqu'à lieu d'élimination
IV-2-1	Protection de la faune piscicole et de son habitat Protection des espèces, de leur habitat, zones de nourrissage, reproduction et délimitation de ces zones Contrôle des peuplements Protection des espèces : introduction, pêche et transport Circulation des poissons, passes à poissons, classements Classement piscicole des cours d'eau Autorisation des pisciculteurs Autorisation de captures et de transport d'espèces à des fins scientifiques, sanitaires, ou de repeuplement. Introduction d'espèces Autorisation de transport d'espèces piscicoles Création de réserves de pêche temporaire
IV-2-1	Organisation des pêcheurs Suivi de la fédération de pêche, des AAPPMA et de la pêche en eau douce. Agrément des AAPPMA, des présidents et trésoriers des AAPPMA Gardes particuliers
IV-2-1	Droit de pêche Droit de pêche des riverains Acte relatif au droit de pêche de l'État
IV-2-1	Conditions d'exercice du droit de pêche Arrêté permanent, annuels, temporaires, interdiction, réserves.
Délégation de signature est donnée à : <b>Vincent COURTRAY</b> , Ingénieur en chef des travaux publics de l'État, <b>Charlotte COURBIS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Jérôme GAUTHIER</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Siegfried CLOUSEAU</b> , Ingénieur des travaux publics de l'État	
IV-5	Autorisation d'orpaillage

## V – FORET, ENVIRONNEMENT

Délégation de signature est donnée à :

**Cyrille ANGRAND**, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,  
pour l'ensemble des décisions du domaine V

Délégation de signature est donnée à :

**Christophe CHANTEPY**, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement  
pour l'ensemble des décisions des sous-domaines suivants :

V-1	Gestion et protection de la forêt
V-2	Aides aux investissements forestiers
V-5-3	Tout acte pour la gestion des subventions pour les opérations de défense des forêts contre l'incendie
V-3-27	Actes et décisions pour la gestion des aides financières pour les mesures de prévention contre la prédation par le loup

Délégation de signature est donnée à :

**Didier HARENG**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  
pour les décisions :

V-3-28	Actes et décisions pour la gestion des indemnités des dommages causés aux troupeaux
--------	---

	domestiques par le loup
Délégation de signature est donnée à : <b>Patrick FAIRON</b> , Contractuel de catégorie A, <b>Didier HARENG</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Christophe CHANTEPY</b> , Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les décisions :	
V-3-1	Décisions individuelles relatives aux demandes d'autorisation de chasser le sanglier en battue, à l'affût ou à l'approche du 1er juin au 14 août dans les conditions fixées par arrêté préfectoral
V-3-2-1	Autorisations de battues administratives ou de chasse particulières
V-3-2-2	Décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le Domaine Public Fluvial (DPF) de l'État.
V-3-6	Fixation du plan de chasse départemental et toutes décisions relatives aux attributions de plan de chasse individuel (arrêtés général et individuels pour le plan de chasse) ainsi qu'à leurs modalités de contrôle
Délégation de signature est donnée à : <b>Patrick FAIRON</b> , Contractuel de catégorie A, pour les décisions :	
V-3-3	Autorisations de destruction à tir des animaux classés nuisibles
V-3-4	Autorisations d'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et de prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée
V-3-5	autorisation d'utiliser le furet pour chasser le lapin
V-3-7	Autorisations d'organisation de concours et de tests d'aptitudes naturelles pour les chiens
V-3-10	Autorisations d'utilisation de sources lumineuses pour le comptage du gibier à des fins scientifiques
V-3-20	Décisions relatives aux réserves de chasse et de faune sauvage
Délégation de signature est donnée à : <b>Vincent BRAQUET</b> , Architecte Urbaniste en chef de l'État, <b>Annie BOIX</b> Attaché principale d'administration de l'Équipement, <b>Stéphane MARTY</b> , Ingénieur des travaux publics de l'État, <b>Laure AERTS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement <b>Betty ALAZARD</b> , Attaché d'administration, <b>Rémi CAPPANNELLI</b> , Ingénieur des travaux publics de l'État, <b>Lucie MILLON</b> , Ingénieure des travaux publics de l'État, <b>Bruno GOURMAUD</b> , Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État <b>Agnès VIDAL</b> , Attachée d'administration, pour les décisions :	
V-7-1	Tout acte en lien avec l'instruction des déclarations préalables et des demandes d'autorisations préalables en matière de publicité, enseignes et pré-enseignes
V-7-2	Contrôles et tout acte administratif en suite des contrôles relatifs à la réglementation de la publicité.

## VI – AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Délégation de signature est donnée à :  
**Gérard CHEVALIER**, Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement pour l'ensemble du domaine VI sauf la mesure 413-341 A  
**Catherine BERGOGNE**, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement pour l'ensemble du domaine VI sauf la mesure 413-341A  
**Cyrille ANGRAND**, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour le domaine VI-3-2 dans le cadre de la mesure 413-341 A

## VII - ORIENTATION ET SOUTIEN DIRECT DES PRODUCTIONS

Délégation de signature est donnée à l'ensemble du domaine VII à :  
**Gérard CHEVALIER**, Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement  
**Catherine BERGOGNE**, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement

## VIII – COMMISSIONS ET COMITES

Délégation de signature est donnée à :  
**Gérard CHEVALIER**, Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement pour le VIII-1 et le VIII-2  
**Catherine BERGOGNE**, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement pour le VIII-1 et le VIII-2

VIII-1	Signature des actes et décisions liés à la présidence de la commission départementale d'orientation agricole et de ses sections spécialisées, du comité départemental d'expertise et de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux
--------	---

VIII-2	Signature des actes et décisions liés à la présidence de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
--------	--

Délégation de signature est donnée à :  
**Vincent BRAQUET**, Architecte Urbaniste en chef de l'État,  
**Annie BOIX**, Attaché principal d'administration de l'Équipement  
**Florence CLAUZON**, Ingénieur des travaux publics de l'État  
pour le VIII-2 :

VIII-2	Dans le cadre de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers : présidence, signature des convocations, inscription des points à l'ordre du jour, décision d'entendre une personne extérieure de nature à éclairer les délibérations, signature des comptes-rendus et des avis rendus.
--------	---

Délégation de signature est donnée à :  
**Cyrille ANGRAND**, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,

VIII-3	Signature des actes et décisions liés à la présidence de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage
--------	---

## IX – HABITAT ET CONSTRUCTION

Délégation de signature est donnée à :  
**Jean-François ROUSSEL**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, à l'exception de la décision IX-3-5,  
**Yann SISTACH**, Attaché principal d'administration de l'État, à l'exception de la décision IX-3-5,  
pour les décisions :

IX-1-1	Primes de déménagement et de réinstallation : <ul style="list-style-type: none"><li>• attribution, exemption de reversement par le bénéficiaire de la prime en cas de non-exécution des engagements</li></ul>
--------	---

IX-1-2	Liquidation et mandatement des primes complémentaires de déménagement
--------	---

IX-1-3	Règlement de l'indemnité d'occupation après réquisition au nom de l'état en cas de défaillance du bénéficiaire
--------	--

IX-1-4	Autorisation de changement d'affectation de locaux
--------	--

IX-1-5	Conventions pour la mise en place d'observatoires sur le logement et les loyers
--------	---

IX-2	Clôture financière des opérations H.L.M.
------	--

IX-3-1	<b>a) Secteur locatif :</b> Prorogation du délai de réalisation des travaux
IX-3-2	Autorisation de démarrage anticipé des travaux (article R 331-5 du code de la construction et de l'habitation)
IX-3-3	Conventions relatives à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) (article L 353-2 à 353-6 du code de la construction et de l'habitation)
IX-3-4	<b>b) Secteur accession :</b> Autorisation de louer
IX-3-5	<b>c) Participation des employeurs à l'effort de construction</b> Autorisation permettant aux employeurs d'investir directement dans la construction des logements
IX-4-1	Publication des arrêtés d'insalubrité auprès de la conservation des hypothèques dont dépend l'immeuble
IX-4-2	Représentation au sein de la formation spécialisée habitat du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) : présidence, signature des convocations, inscription de dossiers à l'ordre du jour, compte-rendus et notification des arrêtés pris en application du code de la santé.
IX-4-3	Mises en demeure prises au titre des articles L1311-4 au titre de l'habitat et L1331-26-1 du Code de la santé publique Injonction au titre de l'article L1331-24 du Code de la santé publique
Délégation de signature est donnée à : <b>Mohamed AMRI</b> , Ingénieur des travaux publics de l'État, pour les décisions des domaines : IX-1-1. IX-1-2. IX-1-3. IX-1-4. IX-2. IX-3-1. IX-3-2. IX-3-3 et IX-3-4	
Délégation de signature est donnée à : <b>Marion COLSON</b> , Attachée d'administration, <b>Sandrine GARCIA</b> , Technicien supérieur principal du développement durable, pour les décisions des domaines : IX-4-1 et IX-4-2	
Délégation est donnée à : <b>Jean-François ROUSSEL</b> , Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, <b>Yann SISTACH</b> , Attaché principal d'administration de l'État, <b>Yves NEGRE</b> , Attaché d'administration de l'équipement, pour les décisions :	
IX-5-1	Tout acte de gestion de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées
IX-5-2	Décision de dérogation aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public
IX-5-3	Décision d'approbation, de prorogation du délai de dépôt ou de prorogation du délai de validité des Agendas d'Accessibilité Programmée
IX-5-4	Décision d'approbation du document valant Agenda d'Accessibilité Programmée
IX-5-5	Demande d'attestation d'achèvement de travaux

## X CIRCULATION ROUTIÈRE – TRANSPORTS

Délégation de signature est donnée à :  
**Nathalie BROUSSE**, Administratrice civile,  
**Thierry PALLIER**, Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière,

**Muriel CHAUVEL**, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat  
**Cyrille ANGRAND**, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,  
**Vincent COURTRAY**, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État  
**Gérard CHEVALIER**, Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement  
**Bruno GOURMAUD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
**Laure AERTS**, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement,  
pour la décision du domaine X-1-2

#### **X-1 – Exploitation de la route, transports et gestion et conservation du domaine public routier**

X-1-1	Arrêtés relatifs aux plans de circulation routière
X-1-2	Dérogation exceptionnelle à l'interdiction de circulation des véhicules de poids lourds sur l'ensemble des réseaux.
X-1-3	Autorisation exceptionnelle temporaire de circulation de véhicules de transport de matières dangereuses

#### **X-2 – Réglementation des transports de voyageurs**

X-2-1	Autorisation de circulation des petits trains routiers et désignation des experts chargés de réaliser les visites techniques annuelles des petits trains routiers.
-------	--

#### **X-3 – Réglementation des remontées mécaniques**

Délégation de signature est donnée à :  
**Bruno GOURMAUD**, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État  
pour les décisions :

X-3-1	Avis conformes préalables à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'autorisation d'exécution</li> <li>• l'autorisation de mise en exploitation</li> </ul>
X-3-2	Contrôle du respect des prescriptions réglementaires par les exploitants
X-3-3	Décision motivée d'interrompre l'exploitation d'un appareil de remontée mécanique
X-3-4	Décision autorisant la reprise de l'exploitation d'un appareil de remontée mécanique
X-3-5	Contrôle préalable à la mise en service (DDS, DPS, DS, RSE, PIS), modifications substantielles, réévaluation périodiques de sécurité, régularisation des systèmes en services : décisions (arrêté ou avis) du préfet aux différents stades du projet.

#### **X-4 – Gestion des écoles de conduite et éducation routière**

Délégation de signature est donnée à :  
**Nathalie BROUSSE**, Administratrice civile,  
**Morad BOUKRA**, Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière,  
**Géraldine PIERRE**, Inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière,  
pour les décisions :

X-4-1	Délivrance des agréments
X-4-2	Autorisations d'enseigner des moniteurs
X-4-3	Agrément des organismes de sensibilisation à la sécurité routière
X-4-4	Dérogations à la durée de validité de la période de conduite accompagnée
X-4-5	Permis à un euro par jour : signature de la convention entre l'État et les établissements d'enseignements

<b>X-5- Classement, réglementation et équipements des passages à niveau</b>	
Délégation de signature est donnée à : <b>Nathalie BROUSSE</b> , Administratrice civile, <b>Thierry PALLIER</b> , Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière pour les décisions :	
X-5-1	Décision de classement des passages à niveau
X-5-2	Création ou suppression de passages à niveau
X-5-3	Changement ou mise en place d'équipement pour passages à niveau existants

<b>XI – AUTRES DOMAINES</b>	
Délégation de signature est donnée à : <b>Vincent COURTRAY</b> , Ingénieur en chef des travaux publics de l'État <b>Charlotte COURBIS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Jérôme GAUTHIER</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, pour la décision suivante :	
XI-2-1	Fonds de prévention des risques naturels majeurs : actes relatifs à la gestion du fonds : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accusé de réception du dossier complet</li> <li>• Convention attributive de subvention relatives aux acquisitions amiables</li> <li>• Arrêtés attributifs de subventions</li> <li>• Décision de prorogation et dérogations</li> <li>• Marchés de prestations intellectuelles et fournitures</li> </ul>
Délégation de signature est donnée à : <b>Vincent COURTRAY</b> , Ingénieur en chef des travaux publics de l'État <b>Charlotte COURBIS</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Jérôme GAUTHIER</b> , Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, <b>Odile TUROUNET</b> , Attachée d'administration de l'État pour la décision suivante :	
XI-2-2	Bordereaux d'envois, courriers de notifications de conventions et courriers de notifications d'arrêtés préfectoraux portant attribution de subvention

**ARTICLE 3 :** La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :  
« pour la préfète et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer ».

**ARTICLE 4 :** La présente décision prend effet à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** La décision n° 2020-AH-AG-02 du 19 octobre 2020 relative à une subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogée.

**ARTICLE 6 :** Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à monsieur le préfet du Gard et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le

**11 MARS 2021**

Pour la préfète et par délégation,

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

**André HORTH**

DDTM du Gard

30-2021-03-11-009

Décision n° 2021-AH-OS/01 portant subdélégation de  
signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur

*Décision n° 2021-AH-OS/01 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence  
d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur*



# PRÉFÈTE DU GARD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Secrétariat Général

Réf. :  
Affaire suivie par : Patrick ALIMY  
Tél : 04.66.62.65.65  
Courriel : [patrick.alimi@gard.gouv.fr](mailto:patrick.alimi@gard.gouv.fr)

Nîmes, le

**11 MARS 2021**

## DÉCISION N° 2021 – AH – OS/01

portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence  
d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur

### Le directeur départemental des territoires et de la mer

- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU les arrêtés interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du 21 décembre 1982 et du 30 décembre 1982 modifiés par celui du 20 septembre 1984 pour ce qui concerne les budgets des ministères de l'urbanisme et du logement, des Transports et de l'Environnement ;
- VU l'arrêté du Premier Ministre du 12 mai 2015 nommant **M. André HORTH**, directeur départemental à la direction départementale des territoires et de la mer à compter du 1er juillet 2015 ;
- VU l'arrêté n° 30.2021.03.08.044 du 8 mars 2021 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique portant règlement général sur la comptabilité publique à **M. André HORTH** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État en qualité de responsable d'unité opérationnelle des budgets opérationnels de programme relevant de sa compétence
- VU l'arrêté du 30.2021.03.08.041 du 8 mars 2021 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique à **M. André HORTH** pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État des budgets opérationnels de programme BOP 354 et BOP 723
- VU l'arrêté préfectoral n° 30,2021,03,08,042 du 8 mars 2021 portant délégation de signature à **M. André HORTH**, directeur départemental des territoires et de la mer pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur

## DECIDE

**Article 1er :** Subdélégation de signature est donnée à M. **Patrick ALIMI**, attaché d'administration hors classe, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué et du pouvoir adjudicateur et tant pour les dépenses que pour les recettes, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer, selon l'ensemble des dispositions prévues dans les arrêtés susvisés de la préfète du Gard.

**Article 2:** Subdélégation de pouvoir adjudicateur et de signature est donnée aux gestionnaires de crédits à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences (conformément aux spécimens de signature en annexe 2) :

- les propositions d'engagements des dépenses et d'affectation des crédits à des opérations d'investissement, de fonctionnement ou d'intervention auprès du contrôle budgétaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature,
- les engagements juridiques matérialisés par des marchés à procédure adaptée jusqu'à **25 000 €** hors taxes,
- l'établissement des titres de recettes,

sur les BOP suivants :

BOP	Chefs de services et adjoints	Grade – service
181 (BOP de bassin et de région) 113 (Eau)	M. Vincent COURTRAY  ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jérôme GAUTHIER  Mme Charlotte COURBIS	Ingénieur en chef des travaux publics de l'État Chef du service eau et risques  Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef de service  Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service
135	M. Jean-François ROUSSEL  Yann SISTACH  Vincent BRAQUET  Annie BOIX	Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au chef de service habitat et construction  Attaché principal de l'Etat  Architecte et urbaniste en chef de l'Etat, chef du service d'aménagement territorial sud et urbanisme  Attachée principale de l'Etat, adjointe au chef de service
149 113 (Biodiversité) 181	M. Cyrille ANGRAND	Ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Chef du Service Environnement Forêt

2 / 4

203		
149	M. Gérard CHEVALIER ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine BERGOGNE	Ingénieur hors classe de l'agriculture et de l'environnement, Chef du Service Économie Agricole  Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef de service
207	Mme Nathalie BROUSSE	Administratrice civile Chef du Service Affaires Juridiques et Sécurité Routière

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités, dont la liste est annexée (annexe 1) à la présente décision, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences (conformément aux spécimens de signature en annexe 2) :

- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature,
- les engagements juridiques à hauteur d'un montant maximum fixé dans l'annexe 1 précitée.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires et responsables d'unités désignés aux articles 2 et 3 les subdélégations conférées par ces mêmes articles pourront être exercées par l'intérimaire nominativement désigné.

**Article 5:** Sur proposition des gestionnaires ou responsables d'unités désignés à l'article 2 de la présente décision pourront être habilités à signer des commandes sous leur contrôle et sous leur responsabilité certains de leurs collaborateurs dans la limite d'un montant fixé dans l'annexe 1 à la présente décision.

**Article 6:** La signature du subdélégué et sa qualité devront être précédées de la mention suivante : « pour la préfète et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer ».

**Article 7:** La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 8:** Toutes dispositions antérieures relatives à une subdélégation de signature sont abrogées.

**Article 9:** Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Madame la préfète du Gard et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

André HORTH

## Annexe 1

### à la décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

BOP		Chefs d'unités habilités à signer des commandes visés à l'article 3		Autres agents habilités à signer des commandes visés à l'article 5	
		nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique	nom – prénom	montant maximum autorisé de l'engagement juridique
135	Urbanisme territoires et amélioration de l'habitat	AMRI Mohamed (SHC)	50 000 €		5 000 €
		COLSON Marion (SHC)	20 000 €		
181	Prévention des risques (BOP de région et bassin)	TUROUNET Odile (SER)	20 000 €		
113	Paysage, Eau et Biodiversité	HARENG Didier (SEF) Biodiversité- Natura 2000	20 000,00 €		
149	Forêt et Loup	CHANTEPY Christophe (SEF)	20 000 €		
203 181	Infrastructures de transports	VIDAL Agnès (SEF)	20 000 €		
207	Sécurité et circulation routière	BOUKRA Morad (SAJSR)	20 000 €	PIERRE Géraldine (SAJSR)	5 000 €

Prefecture du Gard

30-2021-03-12-001

**AP PORTANT ETAT DEFINITIF DES  
CANDIDATURES DU 1ER TOUR POUR L'ELECTION  
MUNICIPALE PARTIELLE DE THEZIERS**

**Arrêté n° 30-2021-03- - en date du mars 2021  
portant état définitif des listes des candidats enregistrés en préfecture du Gard  
pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire  
du 28 mars 2021 dans la commune de THEZIERS**

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 247 et L. 270 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 30-2021-02-10-005 du 10 février 2021 fixant les dates de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire de THEZIERS aux dimanches 28 mars et 4 avril 2021, portant convocation des électeurs et fixant les délais de dépôt des candidatures ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture

**Arrête :**

**Article 1 :** L'état définitif des listes de candidats enregistrés en préfecture du Gard pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire du 28 mars 2021 dans la commune du Gard de THEZIERS est annexé au présent arrêté.

**Article 2 :** Les listes sont présentées dans l'ordre résultant du tirage au sort des emplacements d'affichage tel qu'il a été organisé le vendredi 12 mars 2021 au matin en préfecture.

**Article 3 :** le Secrétaire général de la préfecture du Gard, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, inséré sur le site internet de l'État dans le Gard ( [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) ) et communiqué à Monsieur le Président de la délégation spéciale de THEZIERS.

Nîmes, le 12 MARS 2021

La préfète,  
Pour le Préfet,  
le secrétaire général  
  
Frédéric LOISEAU

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE ET COMMUNAUTAIRE  
DE THEZIERS  
ETAT DES LISTES DES CANDIDATS ENREGISTRES  
POUR LE 1ER TOUR DE SCRUTIN DU 28 MARS 2021**

		Candidat au conseil communautaire
<b>N° 1 -</b>	<b>THEZIERS AUTREMENT conduite par : M. ROUVIERE Michel</b>	
1	ROUVIERE Michel	oui
2	SAUVETRE Véronique	oui
3	MICHEL Christian	
4	LEROY Mireille	
5	DUMAS Gérard	
6	DELMAS Laurence	
7	DUPLAA Arnaud	
8	BIELAWNY Véronique	
9	MAZET Jean-Frédéric	
10	ODDE Françoise	
11	NUGUE Stéphane	
12	LE RIGUER Ambre Elyse	
13	CREMONA Michel	
14	SAUCET Caroline	
15	LEMOINE Philippe	
<b>N° 2 -</b>	<b>Continuons ensemble à agir pour Théziers conduite par : Mme Murielle GARCIA-FAVAND</b>	
1	GARCIA-FAVAND Murielle	oui
2	DALLARA Philippe	oui
3	ARTERO Geneviève	
4	LAZOU Christian	
5	GAZAVE Bérengère	
6	FERRARI Hervé	
7	CASTAN Catherine	
8	ALLOSIA Vincent	
9	PATROUILLAULT Joëlle	
10	TARDIEU Adrien	
11	ILDEVERT Corinne	
12	PONGE Anthony	
13	GINER Karine	
14	BARD David	
15	FRIEDERICH Valérie	

Prefecture du Gard

30-2021-03-12-002

**AP PORTANT ETAT DEFINITIF DES  
CANDIDATURES DU 1ER TOUR POUR L'ELECTION  
MUNICIPALE PARTIELLE DE VALLABREGUES DU  
28 MARS 2021**

**Arrêté n° 30-2021-03- - en date du mars 2021  
portant état définitif des listes des candidats enregistrés en préfecture du Gard  
pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire  
du 28 mars 2021 dans la commune de VALLABREGUES**

La préfète du Gard  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 247 et L. 270 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 30-2021-02-10-004 du 10 février 2021 fixant les dates de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire de VALLABREGUES aux dimanches 28 mars et 4 avril 2021, portant convocation des électeurs et fixant les délais de dépôt des candidatures ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture

**Arrête :**

**Article 1 :** L'état définitif des listes de candidats enregistrés en préfecture du Gard pour le premier tour de l'élection municipale partielle intégrale et communautaire du 28 mars 2021 dans la commune du Gard de VALLABREGUES est annexé au présent arrêté.

**Article 2 :** le Secrétaire général de la préfecture du Gard, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, inséré sur le site internet de l'État dans le Gard ( [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) ) et communiqué à Monsieur le Président de la délégation spéciale de VALLABREGUES.

Nîmes, le **12 MARS 2021**

**La préfète,**  
  
**Pour le Préfet,  
le secrétaire général**  
**Frédéric LOISEAU**

**ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE INTEGRALE ET COMMUNAUTAIRE  
DE VALLABREGUES  
ETAT DES LISTES DES CANDIDATS ENREGISTRES  
POUR LE 1ER TOUR DE SCRUTIN DU 28 MARS 2021**

		Candidat au conseil communautaire
<b>N° 1 -</b>	<b>Agir pour Vallabrègues conduite par : M. Jean-Marie GILLES</b>	
1	GILLES Jean-Marie	oui
2	ROSSIGNOL-PUT Sylvie	oui
3	BERTRAND Marc	
4	LACROIX Eliane	
5	RAYMOND Jean-Marie	
6	GIRARD-MARTINEZ Florence	
7	LOUVET Christian	
8	DANIELOU Céline	
9	ZAVATTIN Didier	
10	MANGIN Joëlle	
11	PESTOUR Jean Claude	
12	BERNARD Marie-Christine	
13	VALAT Francis	
14	CARPENTIER Isabelle	
15	BERDEAUX Philippe	
16	FORESTIER Julie	
17	SÉNÉCHAL Frédéric	